



Règlement intérieur saison 2023/2024

Danse Tahitienne - Ori Tahiti

L'adhésion et les participations

L'adhésion à Breizh Polynesia est subordonnée à l'accord du bureau de l'association.

Le prix de l'adhésion et des participations est celui en vigueur le jour de l'inscription. (Voir paragraphe Tarifs)

L'association remettra un exemplaire du présent règlement, accompagné de la carte de membre.

L'adhésion donne accès au cours et entraînements, elle est obligatoire.

Elle est valable 1 année du 1er septembre au 31 aout.

L'adhésion et les cotisations doivent être réglées à l'inscription.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d' absences et de démission.

Salle de danse Ori Tahiti

Ne sont admis dans la salle de danse que les élèves inscrits au jour et à l'heure de leur cours.

Seules les personnes inscrites aux cours sont autorisées à pénétrer dans la salle de danse pendant les cours, à l'exception des journées Portes Ouvertes.

Les parents et/ ou accompagnateurs sont priés d'attendre à l'extérieur de la salle de danse.

Le cours commence à l'heure, les élèves doivent donc prévoir un temps pour se préparer avant le début du cours.

Code vestimentaire : 1 Paréo court uni, 1 Haut près du corps court (brassière/T-shirt/débardeur)

Les danseuses doivent être assidues afin de ne pas gêner la progression du travail.

Un appel nominatif est fait systématiquement au début de chaque cours.

En cas d'absence, les élèves sont tenus d'avertir le professeur.

Pour les mineurs, les parents doivent accompagner et venir chercher leurs enfants.

Chaque danseuse devra se munir d'une bouteille d'eau, les lieux devront rester propres à la fin de chaque cours.

L'association propose des prestations gratuites ou payantes pour financer les salles, les costumes, les charges courantes. L'argent récolté pour chaque prestation reviendra entièrement à l'association : ni les danseuses qui participent, ni les professeurs ne pourront recevoir une quelconque rémunération sous quelque forme que ce soit.

Sont interdits durant les cours :

- les parents ou autres accompagnateurs ne sont pas admis à assister aux cours de danse après la semaine d'essai (cela perturbe les élèves).
- de fumer et d'introduire des boissons alcoolisées et/ou stupéfiants dans les locaux de l'association.
- de manger des chewing-gums ; les goûters ne doivent pas être pris pendant les cours.
- les téléphones portables doivent être éteints ou sur silencieux avant que le cours ne commence.
- les appareils photos et caméscopes. Les chorégraphies sont filmées au fur et à mesure pour les révisions et mises à disposition des membres du groupe uniquement (et ce afin de préserver la surprise du travail de l'année pour le gala).

Droit à l'image

Il est interdit de filmer ou de prendre des photos pendant les répétitions. Seule la professeure de danse peut filmer ou demander à un bénévole de filmer.

Breizh Polynesia se réserve, seul, le droit d'utiliser et de réaliser à titre promotionnel des photos et vidéos prises lors des cours de danse, prestations, stages, concours, rencontres, interviews, presse écrite...

L'adhérent ou son représentant légal autorise Breizh Polynesia à photographier ou filmer dans le cadre de ces activités et à les diffuser sur tous supports, gratuitement et sans compensation présente ou future.

Aucun élève ne pourra prétendre à de quelconques droits ou dédommagements s'il venait à se reconnaître sur ces images ou photos, quel que soit le support de diffusion utilisé.

Participation à des concours & manifestations

Sur proposition du professeur de danse, le Conseil d'Administration peut voter la participation d'élèves à des concours. Le choix des danseurs présentés appartient strictement au professeur de danse sur des critères validés avec le Conseil d'administration. L'inscription au concours est proposée dans un premier temps aux parents et s'ils en acceptent les conditions (en termes d'assiduité aux répétitions et de coût financier), le concours est proposé aux danseurs sélectionnés. Aucune présentation ne sera faite à un concours sans le plein accord du/de la danseur/se.

Déplacements en prestations extérieures

L'association accorde le remboursement des frais de déplacement des véhicules transportant les danseuses sur les prestations extérieures. Les véhicules devant transporter au moins 4 danseuses et/ou les accessoires (costumes etc.).

Le remboursement est effectué sur la base de 20 cts d'€uros du kilomètre effectué.

Communication interne

Pour des raisons pratiques, **la communication des informations importantes autour des cours, infos, événements, actu, se fait via Site internet, groupes privés Facebook et Whatsapp.**

Si vous ne possédez pas de compte, il vous est possible d'en créer un sans aucune information personnelle partagée, seulement vous permettant de communiquer avec nous.

Sinon, il sera à votre charge de trouver un binôme qui acceptera de relayer les informations.

Connectez vous !

Le site Internet : <http://breizhpolynesia.fr>

Page Facebook (publique) : <https://www.facebook.com/BreizhPolynesia>

Page Facebook réservée aux adhérents (demander l'accès à votre professeur) : Breizh Po Ori

<https://www.facebook.com/groups/828967675035816>

Whatsapp réservé aux adhérents (demander l'accès à votre professeur) : **Breizh Po Vahine**

Vous pourrez aussi être informés par email ou sms en fonction du contenu de l'information.

Gala, été tahitien

À chaque début juillet, un gala est organisé auquel tous les élèves sont invités à participer. Il a pour but de montrer le travail effectué et le savoir-faire acquis durant l'année. La participation de chacun est encouragée mais seulement facultative. Les élèves peuvent assister à tous les cours de l'année sans participer au gala, l'animatrice devant être prévenue pour la gestion des chorégraphies.

Les élèves qui n'auront pas de costume parce qu'ils n'auraient pas versé la participation, ne pourront pas monter sur scène le jour du gala de fin d'année.

S'agissant d'une association, il vous sera demandé une aide bénévole avant et/ou pendant le gala. En l'absence d'un nombre suffisant de bénévoles, le gala ne pourra avoir lieu.

L'été tahitien a lieu (pour le moment) tous les 3 ans. Il a lieu le premier week-end de juillet.

Festival sur 3 jours du vendredi au dimanche inclus, avec prestation de nos danseuses le vendredi soir, le samedi après midi et un « Flash » le samedi soir.

Tous les adhérents de l'association sont invités à apporter leur concours à la réalisation de cet événement.

Voir sur le site <http://breizhpolynesia.fr> les précédentes réalisations qui existe depuis juillet 1992 et attire plus de 3000 visiteurs.

Certificat médical

Selon l'article R 362-2 du code de l'éducation, avant le début de chaque période d'enseignement, l'école de danse doit s'assurer que les élèves n'ont pas de contre-indication à la pratique de la danse. Celui-ci doit impérativement être renouvelé chaque année.

Toute inscription engage à fournir un certificat médical conforme, datant de moins de 3 mois au moment de l'inscription. Il devra attester de l'absence de contre-indication à LA PRATIQUE DE LA DANSE TAHITIENNE. En l'absence du dit certificat, Breizh Polynesia sera exonérée de toute responsabilité et l'accès au cours pourra être refusé.

Tarifs d'adhésion

Adhésion obligatoire à l'association : (Pour les mineurs l'adhésion est obligatoire également pour un des parents ou son tuteur légal) = 10,00€ par saison

Auquel il faut ajouter :

Cours de danse Ori Tahiti à partir de 6 ans

Ce cours est adressé aux danseuses qui sont volontaires pour effectuer des prestations.

Le coût des accessoires, matières premières de base tel que bolduc, plumes, coquillage carton, ceintures pour les costumes de la saison en cours sont inclus dans la cotisation.

Il ne vous sera demandé aucun suppléments = 100,00 € par saison

Les cours ont lieu à la salle de danse de Kerlébert à Quéven.

Professeurs : Sophie Kavera, Amaryllis Liot

Tous les jeudis de 18h à 20h

Tous les samedi à partir de 14h jusqu'à 20h

Les adhérents à cette formule peuvent participer également sans cotisation supplémentaire à tous les cours de ori tahiti, ori training dispensés.

Cette option permet de bénéficier de tous les cours de 'Ori Tahiti de l'association.

Cours Ori Training,

Adressé plus particulièrement aux danseuses qui ne souhaitent pas participer aux prestations = 50,00€ par saison.

Les cours ont lieu tous les vendredi de 17h30 à 20h à la salle de danse de Kerlébert à Quéven.

Professeurs : Sophie Kavera, Amaryllis Liot

Cette option seule, ne permet pas de bénéficier des autres cours de danse.

Cours de Ori Tahiti

Cours moins intensif, adaptés aux danseuses qui ne souhaitent pas participer aux prestations = 50,00€ par saison (Pas de costumes)

Professeurs : Hutia Toimata, Evelyne Tatarata

Cette option seule, ne permet pas de bénéficier des autres cours de danse.

Les cours ont lieu de 18h à 20h à la maison des associations - ancien collège Le Coutaller Rue Massenet à Lorient.

Néanmoins quelques danseuses volontaires de ce groupe peuvent participer aux prestations extérieures en renforcement du groupe ci-dessus en cas de besoin. Les danseuses gèrent le coût et la fabrication de leurs costumes.

Cette option seule, ne permet pas de bénéficier des autres cours de danse.

Dérogations

Toutefois des tarifs préférentiels sont accordés aux danseuses ayant activement participées la saison précédente (2022/2023), aux activités de l'association soit, en effectuant les prestations rémunérés, soit en aidant activement à la réalisation des tâches ou au cours de nos événements payant.

Ces tarifs seront accordés après décision des professeurs de danse avec l'accord des membres du bureau de l'association.

Les professeurs et responsables de l'association (bureau), du fait de leur investissement important, sont exemptés de cotisation. Ils devront s'acquitter de l'€uro symbolique.

Nota :

Ce règlement peut-être modifié après avis des adhérents au cours de l'assemblée générale et acceptation du bureau exécutif.

Saison 2023/2024 : Pour le bureau exécutif : Le président : Gérard Deshayes